



27.07.2017 – 10:00 Uhr

Le CIPI conseille: 280 accidents par année causés par des feux d'artifice / Ce sont surtout les hommes qui se blessent avec des feux d'artifice

Bern (ots) -

Les feux d'artifice appartiennent à la tradition de la fête nationale suisse. Toutefois, ils ne sont pas sans danger. Chaque année, en Suisse, 280 accidents sont causés par des feux d'artifice, dont environ la moitié lors des festivités du 1er août. Les principales victimes de ces accidents sont les hommes. Le Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi), la Suva et le bpa - Bureau de prévention des accidents rappellent les principales mesures de précaution à adopter pour fêter le 1er août en toute sécurité.

Environ la moitié des accidents causés par des feux d'artifice surviennent lors de la fête nationale, un cinquième lors de la Saint-Sylvestre, tandis que les accidents restants sont dispersés sur le reste de l'année. Ce sont avant tout les hommes (85%) qui se blessent lorsqu'ils allument une fusée, un pétard ou une autre pièce d'artifice.

Les feux d'artifice sont superbes, mais aussi dangereux. En effet, la température d'allumage d'un simple feu de Bengale dépasse déjà les 400 °C. Chaque année, en Suisse, 280 personnes se blessent avec des feux d'artifice. Les accidents impliquant des enfants ne sont pas inclus dans cette statistique, car il n'existe aucun chiffre à ce propos. Entre 2011 et 2015, deux personnes sont décédées des suites d'un accident dû à des feux d'artifice tandis que trois autres sont restées invalides à vie. L'inattention et la négligence sont les causes principales de ces accidents. Pour éviter ces derniers, il est important de suivre certaines recommandations.

Mesures de précaution à adopter lors de l'utilisation de feux d'artifice

- Lors de l'achat de pièces d'artifice, informez-vous sur leur utilisation auprès du personnel de vente et lisez le mode d'emploi.
- Placez les feux d'artifice sur une base stable, en respectant les distances de sécurité avec les personnes, les animaux et les bâtiments.
- Gardez les pièces d'artifice hors de portée des enfants. Ne laissez les adolescents allumer des feux d'artifice que s'ils sont autorisés pour leur âge et uniquement sous la surveillance d'adultes.
- Attendez dix minutes avant de vous approcher des ratés et ne les rallumez jamais.
- Gardez du matériel d'extinction à portée de main (p. ex. extincteur, couverture anti-feu ou seau d'eau).

Contact presse :

Rolf Meier
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)
Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch